

Selon les conditions et termes, ce contrat de location pour les Chalets Star Valley II, 99 ch rang 2, St-Jacques, N.-B. E7B 2C9, est établi entre Eric Albert et Suzy Blanchet pour Trout River Logging inc. et le client (locataire):

Prénom : _____

Nom : _____

civic et rue : _____

Villes : _____

Code postal : _____

Tel maison : _____

Tel cel : _____

Arrivée, départ et prix de location

- Arrivée : à partir de 16h00 pm.
- Départ : 11h00 am.
- Les heures de départ et d'arrivée doivent être strictement respectées.
- Un acompte ici appelé garantie de 300\$, qui sera utilisé comme dépôt de sécurité et payable immédiatement, vous sera remboursé 7 jours après votre départ (ou autre entente) s'il n'y a aucuns dommages à l'intérieur ou à l'extérieur, au terrain ou aux matériels tel que spécifié au présent contrat.
- Le paiement final est dû à l'arriver.
- Le code de la porte vous sera remise lorsque le paiement final sera complété ou autre entente.

Liste des occupants et capacité d'occupation

- La sous-location est interdite.
- Fonctionnement nombre de personnes et tarif: Pour le gros chalet, le prix de base donne droit à 4 personnes. Un montant de **10.00\$/personne supplémentaire par nuit** doit être remis au propriétaire au début ou pendant le séjour. Pour les petits chalets, le prix de base donne droit à 2 personnes un montant de **10.00\$/personne supplémentaire par nuit** doit être remis au propriétaire au début ou pendant le séjour.

- Le nombre d'occupant est limité à 7 personnes en été et 5 personnes en hiver pour le gros chalet et 2 personnes pour les petits chalets, sauf entente contraire.
- En dépassant la limite d'occupation, sans en avertir le propriétaire, vous risquez une expulsion immédiate et à la non restitution de tous les montants déjà payés. **Si vous devez recevoir plus de personnes que les limites des chalets, vous devez avoir préalablement reçu l'autorisation des propriétaires** (Eric cellulaire 506.736.8261 Suzy 506.736.9979).
- Le signataire de ce contrat sera tenu responsable de toutes les autres personnes présentes sur la propriété pour tous les accidents et les bris occasionnés.

Équipements, bois pour feux et poubelle

- Pour le gros chalet, le bois de chauffage est gratuit pour le chauffage intérieur, par contre pour les feux extérieurs (petit et gros chalet) une mesure de bois vous est fournie au coût de 10.00\$ par ballot. (SVP la franchise est de mise pour permettre l'achat de nouveau bois).
- La bouteille de gaz du barbecue doit être fermée après chaque utilisation. **Nettoyez le BBQ après chaque utilisation, cela est de votre responsabilité de garder le BBQ en bon état de propreté.** (Si vous utilisez le BBQ un montant volontaire peut être laissé à la fin du séjour pour aider au remplissage de la bonbonne de propane).
- Il est de la responsabilité du client de quitter le chalet dans un état de propreté raisonnable et de ne pas oublier des objets lui appartenant après le départ. Nous ne sommes en aucun cas responsable des objets perdus.
- Pendant le séjour, les déchets devront mis dans des sacs et déposés dans la poubelle. La poubelle doit être mise au chemin le dimanche soir, pour la collecte le lundi matin vers 6h am par les éboueurs. Après le ramassage, vous devez remettre la poubelle à sa place.
- Avant de partir, les clients doivent nettoyer la vaisselle, sortir les déchets et les mettre dans la poubelle extérieure.
- Si le service d'entretien doit passer plus de 2 heures pour nettoyer la propriété, des charges supplémentaires vous seront retenues sur la garantie, une charge de 40\$/h additionnelle pour le surplus du temps de nettoyage.

- Animaux acceptés sous certaines conditions. Si les animaux perdent des poils sur les lits ou divan une charge de 100.00\$ sera retenue sur la garantie. De plus, les chalets sont non-fumeur. Si le **Contrat Non-Fumeur** n'est pas respecté, une charge de 200.00\$ pour le nettoyage de la fumée de cigarette ou autres seront retenue de la garantie.
- Il en est de votre responsabilité de surveiller la rivière si vous avez des enfants ou des animaux.
- *Pour les petits chalets, le locataire et ses invités sont conscients que l'accès au 2e étage se fait par une **échelle droit de type construction**, par le fait même le client et ses invités reconnaissent être confortable d'utiliser ce type d'échelle et renonce à toute poursuite en cas d'accident.*

Caution

- La caution ou garantie minimum est de 300\$ ou autre selon entente et est nécessaire pour réserver les dates de location et servira d'acompte. Cette caution vous sera retournée en liquide directement ou par chèque à l'adresse ci-haut à moins de sept jours après votre départ selon entente, s'il n'y a aucuns dommages et que les règlements ont été respectés.

Paiement

Toute location doit être payée à l'arrivée.

- Le paiement peut être effectué par chèque ou en liquide.

Procédure d'annulation :

Si le chalet n'est plus disponible à cause d'une raison quelconque, tel un problème d'électricité ou de plomberie, le propriétaire s'engage à rembourser la totalité de la somme déboursée pour les jours réservés et le client s'engage à ne faire aucune poursuite contre le propriétaire.

Si la propriété est détruite ou rendue inhabitable pour des raisons incontrôlables, y compris tempête, inondation, incendie ou par une catastrophe environnementale avant l'arrivée du locataire, le présent accord deviendra nul et non avenue, et tous les paiements effectués seront remboursés au client.

Les annulations doivent suivre la procédure suivante, un avis écrit par email doit être fait au propriétaire.

Le remboursement sera de 50% jusqu'à 1 semaine avant l'arrivée et il n'y a aucun remboursement à moins de 7 jours de l'arrivée.

Si annulation avant 30 jours, le dépôt de 300\$ est remboursé.

Pour un remboursement de 50%, l'annulation doit intervenir sept jours pleins avant l'heure locale d'entrée dans les lieux, soit 16h, sinon il n'y a pas de remboursement. Par exemple, si l'entrée dans les lieux est prévue un vendredi, il faut annuler avant le vendredi précédent, et avant l'heure d'entrée indiquée.

Si le client annule moins de 7 jours à l'avance, le séjour réservé ne sera pas remboursé.

Si le client arrive et décide de partir avant la date prévue, les nuits non passées dans le chalet ne seront pas remboursées.

Responsabilité et dédommagement

Tous les frais liés aux dommages de la propriété seront prélevés sur la garantie déposée par le client. Le client assume l'entière responsabilité pour tous les objets manquants ou endommagés à la suite d'une mauvaise utilisation ou de négligence, sauf dans les cas d'usure normale du bien constaté et signalé au propriétaire dans les 48 heures après le check-in. Dans le cas contraire, le client sera tenu responsable pour tous les dommages et réparations.

Le client accepte de défendre, indemniser, et dégager le propriétaire de toutes responsabilités, plaintes, pertes, et dommages suite à n'importe quelles raisons subis par n'importe quelles personnes présentes sur les lieux. Sans cet accord, le contrat ne sera pas signé et accepté par le propriétaire.

Si le propriétaire doit faire appel aux services d'un avocat pour faire respecter ce contrat, collecter les montants dû ou pour expulsion, le client est tenu responsable des frais.

Termes généraux

Le présent accord est uniquement régi par les lois du Nouveau-Brunswick. Le lieu d'exécution de ce contrat est dans le comté de Madawaska N.-B. Canada. Si une section, une clause, un paragraphe ou un terme de contrat est jugé nul, invalide ou inapplicable pour une quelconque raison, les autres termes, clauses ou paragraphes resteront maintenus. Le présent contrat est en accord avec les lois provinciales et locales, sans égard à l'origine ethnique, la couleur, la religion, le sexe, le handicap ou le statut familial.

Le client doit être courtois et respectueux avec les autres résidents du coin. Il devra respecter les droits d'autrui et ne pas être trop bruyant, **couvrir feux 11h00 pm chaque soir.**

En acceptant et en payant la caution, je comprends et j'accepte les termes et conditions de toutes les pages de ce contrat de location. Sans l'acceptation de cette clause de renonciation à tous recours, ce contrat de location ne sera pas accepté et signé par le propriétaire. Ceci est une clause essentielle du contrat.

- J'accepte d'indemniser Eric Albert, Suzy Blanchet et Trout River Logging inc. pour toutes les dettes et dommages, actions, poursuites, procédures, jugements et coûts incluant frais d'avocat, concernant ou traitant de mes actes de négligences intentionnelles ou non s'il y a poursuite.
- Le locataire et ses invités reconnaissent utiliser les chalets à leur propre risque et renoncent à toutes poursuites contre les propriétaires.
- En résumé, j'accepte de :
 - 1) Remettre le chalet dans l'état comme lors de mon arrivée
 - 2) Sortir les poubelles
 - 3) Ramasser les poils et dégâts de mon animal dehors, sur les lits et sofa s'il y a lieu
 - 4) Faire la vaisselle avant mon départ

MERCI ET BON SÉJOUR!

Nom: _____

Signature : _____

Date : _____

Arriver : _____

Départ : _____